

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 septembre 2025

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-----|--|-------------|
| 1. | Désignation du secrétaire de séance | Page 2 |
| 2. | Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 03 juillet 2025 | Page 2 |
| 3. | SIEML : réforme des statuts | Pages 2 à 3 |
| 4. | SIEML : adhésion au nouveau contrat de fourniture gaz | Page 3 |
| 5. | Réseaux gaz : redevances pour occupation du domaine public | Page 3 |
| 6. | Vente de terrains | Pages 3 à 4 |
| 7. | Personnel : création de deux postes de rédacteur au 1 ^{er} novembre 2025 | Page 5 |
| 8. | Personnel : reconduction d'un poste d'adjoint technique contractuel (trajet restaurant scolaire) | Page 5 |
| 9. | Personnel : tableau des effectifs au 1 ^{er} octobre 2025 | Page 5 |
| 10. | Compte-rendu des commissions | Pages 5 à 6 |
| 11. | Calendrier | Page 6 |

PROCES - VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille vingt-cinq, le 05 septembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet, dûment convoqué le 28 août 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul OLIVARES, maire de la Commune.

Membres présents : Jean-Paul OLIVARES, Chantal RIPOCHE, Jean-Robert TIGNON, Claire BIMIER, Claudia THARREAU, Olivier BACLE, Yannick LOGER, Dominique COUSIN, Bruno GUEDON, Evelyne MERLET, Céline FROGER, Laetitia COULONNIER, Nadine BOURCIER.

Membres absents : Guy VASSOR (donne pouvoir à Dominique COUSIN), Laurence TISSEROND (donne pouvoir à Claire BIMIER), Nathalie CAILLAUD (donne pouvoir à Evelyne MERLET), Myriam GOURDON, Pascal DANIEAU, Valérie DURAND.

Secrétaire de séance : Claire BIMIER.

~~~~~

## **1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal **DÉSIGNE** madame Claire BIMIER secrétaire de séance.

## **2 – APPROBATION A L'UNANIMITÉ DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 03 JUILLET 2025**

## **3 – SIEML : RÉFORME DES STATUTS**

Le comité syndical du SIEML, réuni le 24 juin dernier, a adopté de nouveaux statuts visant d'une part, à clarifier et mettre à jour les domaines de compétences et d'autre part, à actualiser la gouvernance territorialisée.

### Domaines de compétences :

L'ensemble des activités du syndicat a été réécrit en précisant s'il s'agissait de compétences obligatoires ou non. En voici les principales :

- Distribution publique d'électricité (obligatoire) : exploitation et entretien du réseau de distribution.
- Distribution publique de gaz (optionnelle : Saint-Léger-sous-Cholet y adhère) : exploitation et entretien du réseau de distribution.
- Éclairage public (optionnelle : Saint-Léger-sous-Cholet y adhère)
- Mobilités, notamment les infrastructures de recharge pour les véhicules électriques (optionnelle : Saint-Léger-sous-Cholet y adhère) : création et entretien des bornes de recharge.
- Réseau public de chaleur (optionnelle : Saint-Léger-sous-Cholet n'y adhère pas)
- Production de chaleur (chaufferie bois) (optionnelle : Saint-Léger-sous-Cholet y adhère)
- Conseil en énergies (attributions complémentaires : Saint-Léger-sous-Cholet y adhère).

### Gouvernance:

-Collèges électoraux : il existe un collège électoral par intercommunalité. Au sein de chaque collège, les communes membres ont chacune un représentant titulaire et un suppléant, désignés par les conseils municipaux. Les intercommunalités ont plusieurs représentants.

Les représentants participent aux réunions d'animation dans chaque intercommunalité et désignent les membres du comité syndical.

-Comité syndical : il sera composé de 50 titulaires et 50 suppléants. Il décide des grandes orientations et des grandes décisions du SIEML, tel un conseil municipal dans une commune.

-Bureau : composé du président, de vice-présidents et de membres élus parmi le comité syndical. Il reçoit délégation du comité pour une partie de ses attributions.

La réforme de 2025 vise principalement à actualiser la composition du comité syndical suite à la mise à jour des populations municipales au 1<sup>er</sup> janvier dernier.

Le Conseil Municipal doit **SE PRONONCER** sur ce projet de réforme des statuts du SIEML.

► Décision du Conseil Municipal

Pour : 16  
Contre : 0  
Abstention : 0

#### **4 – SIEML : ADHÉSION AU NOUVEAU CONTRAT DE FOURNITURE GAZ**

Depuis 2023, la commune a délégué au SIEML la compétence pour l'achat et la fourniture de gaz. Le marché actuel prendra fin le 31 décembre 2027.

Le SIEML prépare déjà le nouveau contrat à partir de 2028.

Dans un but de mutualisation des besoins et de bonne gestion des deniers publics, chaque commune membre peut adhérer au nouveau groupement de commandes.

Le Conseil Municipal est appelé à **SE PRONONCER** sur l'adhésion au groupement de commande du SIEML pour le gaz.

► Décision du Conseil Municipal

Pour : 16  
Contre : 0  
Abstention : 0

#### **5 – RÉSEAU GAZ : REDEVANCES POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Deux redevances sont dues par GRDF pour occupation du domaine communal par des canalisations de gaz. Leur formule est fixée par décret et viennent d'être actualisées.

La Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public (ROPDP), pour les nouveaux chantiers de travaux de gaz. Elle est due la 1<sup>ère</sup> année après la création d'une nouvelle canalisation. La formule est :  $0,70 \text{ €} \times L$ , L étant la longueur des canalisations construites ou renouvelées au cours de l'année précédente.

La Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP). Elle est due pour toutes les canalisations à partir de la 2<sup>ème</sup> année de leur création. La formule est :  $L \times 0,035 \text{ €} + 100 \text{ €}$ , L étant le nombre de mètres de canalisation.

Il est demandé au Conseil Municipal de **SE PRONONCER** sur l'actualisation de ces deux redevances d'occupation.

► Décision du Conseil Municipal

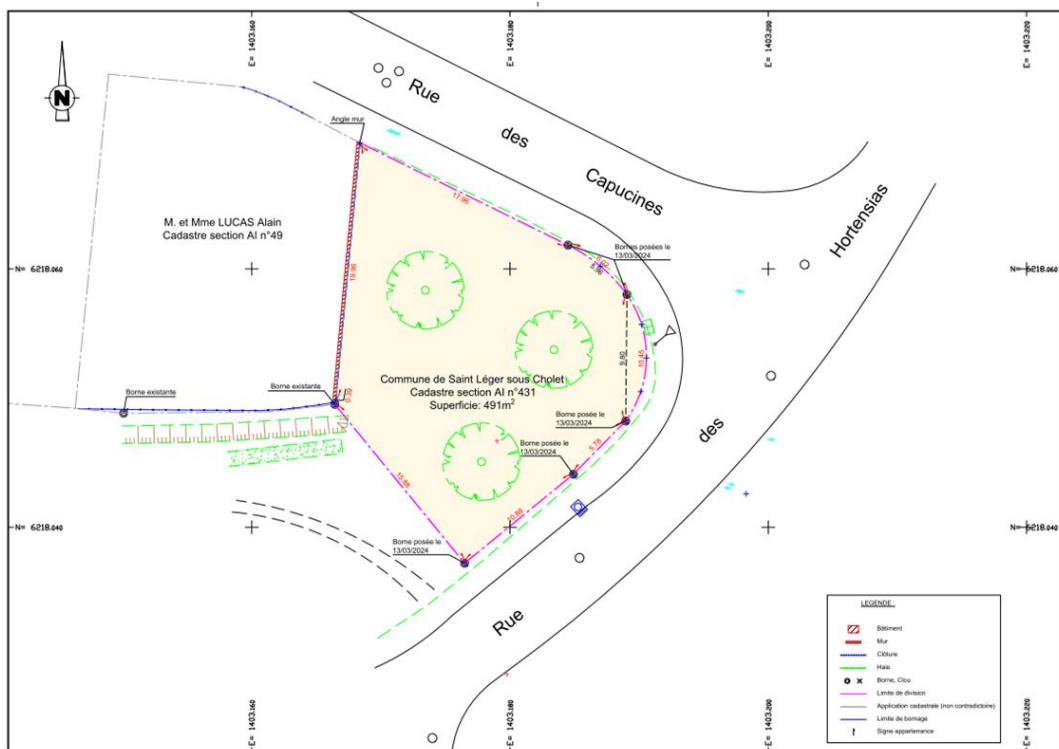
Pour : 16  
Contre : 0  
Abstention : 0

#### **6 – VENTE DE TERRAIN A CONSTRUIRE**

Lors de sa réunion du 03 juillet 2025, le Conseil Municipal a constaté la désaffectation d'un terrain au public, puis l'a déclassé du domaine public. Il est situé 1 bis rue des Capucines.



Il s'agit de la parcelle cadastrée AI n°431 d'une superficie totale de 491 m<sup>2</sup>, sans servitude. Elle est constructible mais non viabilisée.



Comme pour des terrains similaires déjà mis en vente, il est proposé de le vendre à 100 € / m<sup>2</sup>, soit un prix total net vendeur de 49 100 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de **SE PRONONCER** sur cette proposition de vente.

► Décision du Conseil Municipal

Pour : 16  
Contre : 0  
Abstention : 0

## **7 – PERSONNEL : CRÉATION DE DEUX POSTES DE RÉDACTEUR AU 1ER NOVEMBRE 2025**

Suite à leur inscription par le centre de gestion sur le tableau des promotions internes, il est proposé de transformer deux postes de chef de service d'adjoint administratif en rédacteur, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025

► Décision du Conseil Municipal

Pour : 16  
Contre : 0  
Abstention : 0

## **8 – PERSONNEL : RECONDUCTION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL**

Afin d'aider au retour anticipé des plus jeunes enfants du restaurant scolaire vers l'école Saint-Charles, la commune doit recruter chaque année scolaire une accompagnatrice supplémentaire pour 30 minutes par jour scolaire. Il s'agit d'une des ASEM de l'école privée.

Il est demandé au Conseil Municipal de **RECONDUIRE** ce dispositif en créant un poste d'adjoint technique contractuel pour l'année 2025/2026.

► Décision du Conseil Municipal

Pour : 16  
Contre : 0  
Abstention : 0

## **9 – PERSONNEL : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2025**

Suite à ces changements, l'effectif communal s'établira comme suit au 1<sup>er</sup> octobre 2025 :

42 titulaires, stagiaires ou CDI, dont 18 à temps complet, soit 30,49 équivalents temps plein ;

5 CDD

Le Conseil Municipal est appelé à **SE PRONONCER** sur ce nouveau tableau des effectifs.

► Décision du Conseil Municipal

Pour : 16  
Contre : 0  
Abstention : 0

## **10 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS**

Cadre de vie :

-Jeux d'enfants du parc de la mairie : 2 fournisseurs ont fait des propositions. Celle pour une structure pour la tranche d'âge 3/12 ans pourrait être retenue.

-Mairie/chaufferie bois : le matériel est installé et le local de stockage des pellets est presque terminé. La mise en service est prévue le 6 octobre.

-Réparation de certaines rues comme le trottoir rue des Acacias. Il reste la rue du Bas St Léger à refaire.

-Plusieurs travaux de peinture ont été réalisés cet été, notamment par les saisonniers.

-Les visites des bâtiments par les élus et les utilisateurs se feront en novembre afin d'anticiper le vote du budget primitif 2026.

-Portes ouvertes du restaurant scolaire le samedi 30 août : belle réussite avec 200 personnes environ venues découvrir les nouveaux locaux.

#### Vie sociale :

-Les effectifs scolaires ont baissé à la rentrée : 207 à l'école publique, 118 à l'école privée, soit 325 au total (-23 par rapport à 2024).

-Un bilan positif de l'année passée pour le restaurant scolaire, avec une délocalisation réussie à la salle de la Prairie pendant les travaux. Un rappel aux parents a de nouveau été fait, suite à des propos inappropriés de la part des enfants.

-Réunion avec les seniors à propos de l'utilisation du foyer du Landreau. Il leur a été demandé d'accueillir favorablement une animatrice le jeudi après-midi, missionnée par le Centre Intercommunal d'Action Sociale.

-La garderie solidaire commence à la Maison de l'Enfance en octobre (1 mois sur 2 avec La Séguinière). Le service est piloté par le Centre Socioculturel Intercommunal.

#### Vie associative et communication :

-Réunion préparatoire avec le Comité des Fêtes pour la fête des boudins du dimanche 19 octobre 2025. Le marché dominical sera délocalisé à la salle de la Prairie ce jour-là.

-Repas des aînés prévu le samedi 22 novembre à la salle de la Prairie.

### **11 – CALENDRIER**

|          |    | SEPTEMBRE                                                                 |                             |
|----------|----|---------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| Lundi    | 8  | Commission intercommunalité                                               | 19h45                       |
| Mardi    | 9  | Commission vie associative et communication                               | 20h00                       |
| Lundi    | 15 | Conseil CA                                                                | 18h30                       |
| Mercredi | 17 | Commission vie sociale                                                    | 17h30                       |
| Dimanche | 21 | Foulées à Cœur Léger (course à pied association "ensemble contre la SLA") | 10h00                       |
| Samedi   | 27 | Conseil Municipal d'Enfants                                               | 10h30 (pôle)                |
|          |    | OCTOBRE                                                                   |                             |
| Jeudi    | 2  | Conseil municipal                                                         | 20h00                       |
| Dimanche | 5  | Vide-greniers des Amis de Léo                                             | Toute la journée            |
| Lundi    | 6  | Bureau CA                                                                 | 18h00                       |
| Lundi    | 6  | Commission cadre de vie                                                   | 20h00                       |
| Samedi   | 11 | Accueil des nouveaux Saint-Légeois                                        | 11h30 (parc mairie ou pôle) |
| Lundi    | 13 | Commission vie sociale                                                    | 18h15                       |
| Mardi    | 14 | Commission vie associative et communication                               | 20h00                       |
| Dimanche | 19 | Fête du boudin                                                            | Toute la journée            |
| Lundi    | 20 | Conseil CA                                                                | 18h30                       |
| Mardi    | 21 | Commission intercommunalité                                               | 19h45                       |

**A noter : Elections municipales les 15 et 22 mars 2026**